

VILLE DE HOUPEVILLE
COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 06 2022

=====

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-deux le treize juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 9 juin 2022, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Monique BOURGET, Maire.

Étaient présents : Emmanuel RIVALAN - Judith HEILMER DE TOLEDO - Edmond DELTOUR - Véronique DESCHAMPS - Rose-Marie DUBOIS - Christelle LECOURTOIS - Jérôme THUAULT- Odile LATZ - Philippe VAUCHEL - Bernadette BEAUCAMP - Stéphane BELLEDAME - Angélique BOUCHER - Françoise NEE - Damien TIBERGHIEU - Jannick CHANAL.

Étaient absents excusés : James ELIOT (pouvoir donné à Mme BOURGET Monique), Eugénie DOS SANTOS (pouvoir donné à Mme Odile LATZ), Maurice MAILLARD (pouvoir donné à Mme DUBOIS Rose-Marie), et Alain NICQ.

Étaient absents non excusés : Xavier FALCONI -

Secrétaire de séance : Angélique BOUCHER

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique. La séance a été ouverte par Monique BOURGET à 19H00.

Délibération	IDENTITÉ de la DÉLIBÉRATION	Nature du Vote	Décision
N° 17/2022	Maintien du poste de 5 ^{ème} adjoint	Pour : 17 Contre : 2 Abstention : 0	ADOPTÉE À LA MAJORITE
N° 18/2022	Election du 5 ^{ème} adjoint	Votants : 19 Blanc/Nul : 4 Exprimés : 15	Philippe VAUCHEL élu Adjoint avec 15 voix
N° 19/2022	Modification des commissions municipales	Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 20/2022	Election d'un délégué au Syndicat des Biens de la Muette	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 21/2022	Modification des règles de publicité des actes	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 22/2022	Désignation d'un délégué aux conseils des écoles	Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1	ADOPTÉE À LA MAJORITE
N° 23/2022	Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Anne Philipe	Pour : 15 Contre : 3 Abstention : 1	ADOPTÉE À LA MAJORITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55.



Le Maire,

Monique BOURGET

Les délibérations sont disponibles sur demande à l'accueil de la mairie